

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

CIRC 2024-43 – Autorisation d’occupation du domaine public – rue des Chalets

Le Maire de MAÎCHE,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,

VU le Code de la Route,

VU la demande Mme MAUVAIS Catherine en date du 23 mai 2024,

CONSIDERANT la nécessité de régler le stationnement le temps de travaux de terrassement,

ARRETE

Article 1 : Du vendredi 24 mai à 08 heures au lundi 27 mars 2024 à 18 heures, Mme MAUVAIS Catherine est autorisée à occuper le domaine public devant le 9 rue des chalets heures afin d’y stationner une remorque, le temps de travaux devant son domicile.

Article 2 : A l’issue du chantier, l’emplacement devra être laissé propre et en état.

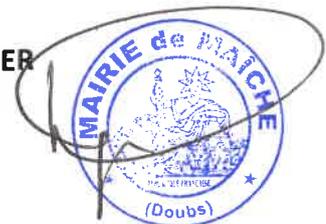
Article 3 : La gendarmerie et la police municipale sont chargées de veiller à l’exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la ville et transmis à :

- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Maîche,
- Monsieur le responsable des services techniques de la ville,
- Madame Catherine MAUVAIS,
- Monsieur le responsable de la police municipale de la ville.

Maîche, le 23 mai 2024

Le Maire,
Régis LIGIER



Publié sur le site internet le 23 mai 2024